



**ENCLENCHE TA MOTIVATION,
DÉCLENCH'
TES ÉTUDES**



**AIDES
DÉPARTEMENTALES
À L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
(BAC+1 À BAC+5)**



**GUIDE
2017-2018**

Le Département aux côtés des Réunionnais



BOURSE DÉPARTEMENTALE

Aide pour une année d'études supérieures **attribuée sur critères de ressources familiales plafonnées à 86 000 €**, en supplément de l'aide du CROUS. Le dispositif départemental compte 5 échelons de bourse. Les montants varient de **375 à 1 250 €** pour des études à La Réunion et de **1 550 à 2 150 €** pour des études en mobilité (Métropole/Union Européenne). Les études à distance et les années de césure sont éligibles à ce seul dispositif sur le barème « études à La Réunion ».

Tranches revenus (Revenu Brut Global)		Échelons	MONTANT BOURSE en €	
			Études Réunion	Études France/UE
0	25 000	5	1 250	2 150
25 001	40 000	4	1 000	2 000
40 001	50 000	3	810	1 850
50 001	60 000	2	625	1 700
60 001	86 000	1	375	1 550

**CONSTITUTION / RENOUELEMENT
DES DOSSIERS CHAQUE ANNÉE
DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE**
<http://net-bourses.cg974.fr>



ALLOCATION DE SCOLARITÉ



Photo : Bruno Bamba

Ce dispositif vise les parcours dits « d'excellence » débouchant sur un diplôme final de niveau I (bac+5). Les filières courtes bac+2 ou 3 (BTS, licence...) n'émergent pas à cette allocation. Cette aide est attribuée pour les **droits de scolarité supérieurs à 1 000 € aux seuls étudiants boursiers départementaux**, après déduction d'un montant forfaitaire de 300 € représentant l'équivalence d'une inscription en université dans la limite des plafonds ci-dessous indiqués :

- ▶ Échelon 1 : 2 000 €
- ▶ Échelon 2 : 3 000 €
- ▶ Échelons 3 et 4 : 5 000 €
- ▶ Échelon 5 : 6 000 €

En cas de non progression dans le cursus, un MAINTIEN des aides précitées (un seul par cycle) est possible sur demande écrite dans les cas suivants :

- ▶ pour un redoublement : justifier d'une moyenne ≥ 8 sur 20
- ▶ pour un changement d'orientation :
 - ▶ suite à une admission à un concours
 - ▶ pour une 1^{re} inscription à un diplôme professionnel jusqu'à un niveau inférieur (-1) à celui déjà atteint

et sous réserve d'inscription à un même niveau d'études :

- ▶ suite à une non validation d'acquis
- ▶ lors d'un premier départ en mobilité
- ▶ pour une inscription à un master 2^e année après obtention d'un diplôme de même niveau

Les problèmes de santé ou tout autre événement grave tel décès d'un parent responsable légal, d'une sœur ou d'un frère ouvrent droit à maintien.

LOGEMENT CIUP

Candidats de niveau bac+4 inscrits dans l'une des académies de Paris, Créteil, Versailles. Inscription sur le site net-bourses.



Photo : Igor Stefan

CIUP@CG974.FR

MODALITÉS

TYPE D'AIDES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR	DATE LIMITE DE TRANSMISSION
Bourse (1 ^{re} partie 60 %)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Votre certificat de scolarité 2017-2018 précisant votre niveau d'études et votre filière ▶ Votre attestation sécurité sociale étudiante 2017-2018 ▶ Un relevé d'identité bancaire à votre nom ▶ Vos résultats d'examen ou relevés de notes 2016-2017 <p>+ POUR LES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Un justificatif d'adresse hors Réunion ▶ Le « questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen (FSE) » dûment rempli en procédure numérique via le dispositif net-bourses 	20 février 2018
Allocation de scolarité	Facture acquittée ou attestation à votre nom portant signature et cachet de l'établissement et mentionnant le montant des droits dus au titre de votre scolarité (mention à part des frais annexes qui ne sont pas pris en compte)	
Maintien des aides (redoublement ou changement d'orientation)	Demande écrite + justificatifs de bourse ci-dessus	
Bourse (2 ^{de} partie 40 %)	Notes ou évaluations du 1 ^{er} semestre ou attestation d'assiduité datée de janvier ou février 2018	1 ^{er} mars 2018

N.B. : Privilégier le tout numérique pour la transmission de vos justificatifs : <http://net-bourses.cg974.fr> → rubrique « **Consultation & justificatifs** » → onglet « **Mes documents justificatifs** »

COORDONNÉES UTILES

Antenne du Département de La Réunion à Paris

21 rue du Renard
75004 Paris
Numéro vert (étudiants en mobilité) : 0800 217 217
mobilité-ue-etudiants@cg974.fr

LADOM

Immeuble le Quartz
Etage 4 – plateaux 10 et 11
216 bd Jean Jaurès
97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 72 18 40
Fax : 0262 20 00 69

Région Réunion

Guichet Jeunes
Place du 20 Décembre 1848
Barachois
Saint-Denis
Tél. : 0262 31 64 64
Fax : 0262 48 15 93
espaceetudiant974.re

CROUS Réunion

20 rue H. Foucque
97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 48 32 15
Fax : 0262 48 32 75

Direction de l'Éducation
Service des Bourses
26 avenue de la Victoire – 97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 0262 90 32 32
Email : net-bourses@cg974.fr

 **N° Vert 0 800 800 596**

<http://net-bourses.cg974.fr>
www.espaceetudiant974.re

